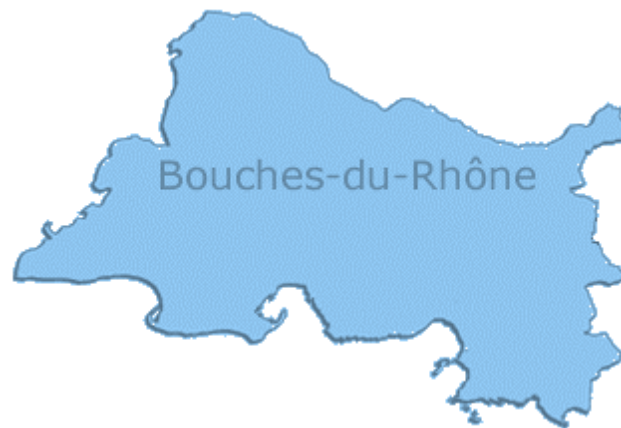




**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Bulletin Départemental n°144 du 01 juillet 2021

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Appel à candidature_Liste de postes à profil	2
○ Fiche de poste 50_ Enseignant spécialisé en Institut Médico-Éducatif (IME)	3
○ Fiche de poste 51_ Enseignant spécialisé en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	4
○ Fiche de poste 52_ Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)	5
○ Fiche de poste 53_ Enseignant Référent de Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap (ERSEH)	6
○ Fiche de poste 54_ Enseignant référent Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	7
○ Fiche de poste 55_ Enseignant Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) Trouble du Spectre Autistique (TSA)- Ecole spécialisée EZPERANZA	8



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Appel à candidature postes à exigences particulières Bouches du Rhône

- 50 _Enseignant spécialisé en IME
- 51 – Enseignant spécialisé en ITEP
- 52_Enseignant spécialisé en unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
- 53_Enseignant « Référent de Scolarisation » des Élèves en situation de Handicap (ERSEH)
- 54_Enseignant référent à la MDPH
- 55_ULIS Trouble du Spectre Autistique (TSA)- Ecole spécialisée EZPERANZA

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°50
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IME
	PLACE DU POSTE	<p>Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Les postes suivants sont encore disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IME Escat, Marseille 13011, IEN ASH Marseille (sur site IME Valbrise, La Pomme) - IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13013, IEN ASH Marseille <p>Un poste est également susceptible de se libérer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IME Tamaris, Marseille 13009, IEN ASH Marseille
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH). Les candidatures sans spécialisation sont acceptées.
	NOMINATION	Obtention du poste à titre provisoire au barème après avis favorable de l'IEN ASH.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH de secteur avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	
REFERENCE	N°51
INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP
PLACE DU POSTE	<p>Ils restent des postes disponibles en UE d'enseignement d'ITEP. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITEP La Sarriette, UEE en collège, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP CDSEE, UE implantée à l'hôpital Montperrin, Aix-en-Provence, IEN ASH Ouest - ITEP CDSEE, SESSAD (postes itinérants) Les Pennes, Marignane, Vitrolles, IEN ASH Ouest - ITEP ARI Le Verdier, Cabannes (avec UEE à Sénas et Arles), IEN ASH OUEST
PROFIL DU POSTE	
CADRE GENERAL	<p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.
MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation ; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH). Les candidatures non spécialisées sont acceptées.
NOMINATION	Obtention du poste à titre provisoire au barème après avis favorable de l'IEN ASH
REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH de secteur avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.
CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

	REFERENCE	N°52
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : - unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA
	PLACE DU POSTE	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles maternelles. Il reste une UEMA disponible : UEMA- École maternelle Louis Pécout, La Ciotat (ARPEJH)
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. L'unité d'enseignement en élémentaire accueille, elle, 10 élèves. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - 4è plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
	COMPÉTENCES	En particulier sur cette UE, le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH). Les candidatures sans spécialisation sont acceptées.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème à titre provisoire après avis favorable de l'IEN ASH.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH de secteur avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.
	CONTACT	UEMA La Ciotat : Mme Mahussier IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°53
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH du secteur. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. Les postes suivants sont à pourvoir : - ASH EST / CLG Pont de Vivaux Marseille 10^{ème} - ASH EST / CLG Gyptis Marseille 9^{ème} - ASH EST/ CLG Malraux Marseille 13^{ème} - ASH Marseille / CLG Puget Marseille 6^{ème}
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarisé auprès de la MDPH») -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés, -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH... - assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir). - renseigner GANESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH). Les candidatures sans spécialisation sont acceptées.
	NOMINATION	Obtention du poste à titre provisoire au barème après avis favorable de l'IEN ASH de secteur.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH de secteur avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.
	CONTACT	Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE Année 2021/2022		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 54
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT CORRESPONDANT DE SCOLARISATION A LA MDPH 13 (0,5)
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - CS80096- 13304 Marseille Cedex 2.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique des Services met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisies des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler en lien avec les responsables de dossier pour la gestion des situations comportant des demandes de PPS. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	<u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u> - Avoir le sens du service public ; - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- La détention d'un CAPPEI est souhaitée mais non exigée (ex CAPSAIS ou CAPASH.). - Avoir pris connaissance des spécificités du poste. - Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps partiel (50%) sur la MDPH, qui peut être couplé avec 50% ERSEH. L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de l'IEN CT ASH et de la chef de service de la MDPH.
	REGIME HORAIRE	<u>Temps de travail :</u> - 14 semaines de congé (70 j congés) - 38H10 pas de pointage Présence nécessaire le jour de CDAPH. Exigences horaires : règlement MDPH
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats adressent une lettre de motivation par la voie hiérarchique à l'IEN CT ASH avant le 05 juillet 2021.
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE Année 2021-2022

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	N°55
PROFIL DU POSTE		INTITULE DU POSTE	ULIS Trouble du Spectre Autistique (TSA) Ecole spécialisée EZPERANZA
		PLACE DU POSTE	L'enseignant d'ULIS est placé sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'IEN-ASH MARSEILLE Le poste est situé à l'école Esperanza , 129 Avenue FERNANDEL, Marseille 13012.
		CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES	L'école Esperanza accueille des élèves âgés de 6 à 11 ans, ayant un diagnostic d'autisme et nécessitant des réponses pédagogiques spécifiques pour mener à bien leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS constitue un dispositif collectif au sein duquel les élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins. La circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des Ulis école, collège et lycée général et technologique.
PROFIL DU POSTE		MISSIONS	Concevoir un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap lors des regroupements au sein de la salle ULIS. L'enseignant nommé se forme à l'enseignement spécifique auprès des élèves avec un trouble du spectre autistique en cohérence avec le PPS. Des temps dédiés seront proposés à cet effet. L'enseignant travaille en relation avec les équipes pluridisciplinaires, les établissements de soin ou médico-sociaux et les familles. L'enseignant contribue à la mise en œuvre de projets d'inclusion et à la construction d'un projet d'orientation en coopérant avec les partenaires médico-sociaux et médicaux. Il travaille en étroite collaboration avec l'enseignant référent de scolarité.
		COMPÉTENCES	Dans cette école, l'enseignant souhaite s'impliquer dans un travail d'équipe et s'inscrire dans une dynamique formative. L'enseignant veut construire des compétences et savoirs spécifiques concernant l'autisme et la prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la scolarisation au sein de l'école - Proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun - Valoriser les acquis de chaque élève pour favoriser les apprentissages ; - Organiser le travail de l'AESH au sein de l'école - Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat - construire une bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - développer un niveau d'enseignement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) - Produire des références individuelles et collectives pour les élèves. - Développer les projets d'inclusion des élèves .
CONTEXTE ADMINISTRATIF		DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Le candidat est titulaire du CAPPEI - ou CAPA-SH- ou souhaite s'inscrire dans une démarche formative.
		NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est affecté à titre provisoire, après avis de l'IEN ASH.
		RÉGIME HORAIRE	27 heures (24 heures devant élèves + 3 heures)
		MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONTACT	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH Marseille avant le 05 juillet 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec une lettre de motivation synthétique (mentionnant mail et téléphone portable) et l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. IEN ASH du secteur concerné : Mme Maurel IEN- ASH Marseille ce.0133088I@ac-aix-marseille.fr 0491996816